

**HST 100 – Histoire des États-Unis
(3 crédits)
Hiver 2024**Professeur : Jean-Pierre Le Glaunec
Téléphone : 819 821-8000 poste 62736
Disponibilité : sur RDVBureau : E5-3116
Courriel : j-p.leglaunec@USherbrooke.ca**PLAN DE COURS****OBJECTIF**

Acquérir une vue d'ensemble des principales questions qui ont marqué l'histoire des États-Unis, des origines à nos jours.

CONTENU

Les Treize Colonies, l'esclavage, la religion. Le Sud, le concept de liberté. La Révolution, l'invention de la nation, la démocratie. La destinée manifeste. La question indienne, l'Ouest et la « frontière ». L'abolition de l'esclavage, la guerre de Sécession, la Reconstruction. L'immigration. La crise des années 30 et la Renaissance d'Harlem. La guerre froide. Aspects culturels et sociaux : la lutte pour les droits civiques, la contre-culture, le jazz et le R&B. La montée du néo-conservatisme. Les relations internationales.

CALENDRIER DU COURS

8 janvier	Présentation du plan de cours Modalités d'évaluation Présence en classe Moodle Introduction
15 janvier	La période coloniale 1
22 janvier	La période coloniale 2
29 janvier	La « Révolution » américaine et l'invention de la nation 1
5 février	La « Révolution » américaine et l'invention de la nation 2
12 février	Expansion, division, Reconstruction 1
19 février	Expansion, division, Reconstruction 2
26 février	<u>Examen intra</u>
4 mars	<u>Semaine de relâche</u>
11 mars	De l'âge doré aux années folles 1

Période d'évaluation des enseignements : du 17 mars au 6 avril 2024 N'oubliez pas de remplir le ou les questionnaires d'évaluation en ligne accessibles à l'adresse suivante : https://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/	
18 mars	De l'âge doré aux années folles 2
25 mars	Les longues années 60 1 Points bonis : conférence de Tom Klingler et Nathalie Dajko (date et heure à confirmer)
1^{er} avril	Congé de Pâques Remise du résumé de la conférence de Klingler et Dajko au plus tard le 2 avril Remise du travail sur Coates au plus tard le 2 avril
8 avril	Les longues années 60 2
15 avril	Examen final

N. B. Il est toujours possible qu'une séance déborde un peu sur la suivante

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Il n'y a pas de manuel dans le cours.

La seule lecture obligatoire est : Ta-Nehisi Coates, *Une colère noire. Lettre à mon fils*

Le livre est disponible à l'achat à la librairie Appalaches, sur la rue Wellington.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

<p>1. Un examen intra (une question à développement) : 30 %</p> <p>Examen de 3 heures environ</p> <p>Introduction + développement + conclusion.</p> <p><u>La question portera sur toute la matière vue en classe dans la première partie du cours.</u></p> <p>Aucun document n'est autorisé ; les téléphones etc. devront être rangés pendant toute la durée de l'examen.</p> <p>Dictionnaires et autres ressources permettant de bonifier la langue = autorisés.</p> <p>Fautes de français : pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note.</p>
<p>2. Un examen final (une question à développement) : 40 %</p> <p>Examen de 3 heures environ</p> <p>Introduction + développement + conclusion.</p>

Le sujet de l'examen portera sur TOUTE la période traitée en classe.

Aucun document n'est autorisé ; les téléphones etc. devront être rangés pendant toute la durée de l'examen.

Dictionnaires et autres ressources permettant de bonifier la langue = autorisés.

Fautes de français : pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note.

3. **Réflexion sur le livre de Coates : 30 %**

6 pages interligne double.

Le format est libre. La réflexion n'est pas une synthèse. Elle doit s'appuyer sur l'essai de Coates, et donc le citer en en faire l'analyse.

Fautes de français : pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note.

4. **Points boni : 3 points de plus ajoutés à la moyenne générale**

Un résumé de 3 pages de la conférence de Tom Klingler et Nathalie Dajko

DIVERS

Les ordinateurs ne doivent servir qu'à prendre des notes. Aucune autre utilisation ne sera tolérée. Les appareils téléphoniques ne doivent pas être utilisés en classe.

Je réponds à mes courriels dans un délai raisonnable (excluant les soirs et fins de semaine). Cependant, pour toute question complexe (nécessitant une réponse relativement longue), il est préférable de venir me voir.

Il est important d'assister à tous les cours car les examens sont conçus pour les étudiant-e-s assidu-e-s seulement.

MESURES D'ACCOMMODEMENT POUR LES EXAMENS (SI REQUIS) :

Vous devez présenter la lettre du Programme d'intégration de l'Université de Sherbrooke – lettre qui fait état des mesures d'accommodement recommandées pour vous – à chacun de vos enseignants et enseignantes **le plus tôt possible en début de trimestre** si vous souhaitez vous prévaloir des mesures qui y sont proposées. Nous ne pouvons garantir l'application des mesures pour toute lettre d'intégration présentée tardivement en cours de trimestre. Pour obtenir cette lettre, veuillez contacter le personnel du Programme d'intégration, situé au Pavillon Georges-Cabana, local B1-1012, téléphone : 819 821-7997, téléphone sans frais : 1 800 267-8337, poste 67997, courriel : prog.integration@USherbrooke.ca

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle- Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.**BARÈME DE NOTATION**

NOTE CHIFFRÉE	LETTRE	POINT	NIVEAU
90 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 89 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;

[...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
